



DASSAULT
AVIATION

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

8 octobre 2021



NAO SALAIRES 2022

RAPPORT EGALITE FEMME HOMMES DU 07 OCTOBRE 2021

Les années se ressemblent...

Comme chaque année, la société LHH (Altédia) est venue nous présenter son rapport sur l'égalité Femmes/Hommes chez Dassault Aviation.

Préalablement à cette présentation, la CFDT a lu à la Direction Générale sa déclaration. Nous y avons rappelé la très grande attente des salariés quant à la politique salariale 2022. La dette morale doit être soldée !

LHH a ensuite présenté différentes planches, mettant parfois en avant des écarts significatifs entre la rémunération des femmes et des hommes.

« Heureusement », à chaque écart détecté, et comme chaque année, une raison « valable » a pu être trouvée par la DG ! C'est de l'ironie bien-sûr.

Nous notons tout de même que, de l'aveu même de la société LHH, l'équité entre les salariés non-cadres est plus importante (98,9%) que chez les cadres (83,3%).

Cela est dû à la présence d'Augmentations Générales (ou Garanties) chez les non-cadres et à leur absence chez les cadres.

Dans un souci d'équité, la Direction devrait donc donner des Augmentations Garanties (AG) également dans la population cadre, comme le demande chaque année la CFDT mais auxquelles s'opposent la CGC, l'UNSA et la Direction.

Nous regrettons par ailleurs que les populations de cadres PIIC et Hors Statut (HS) ne fassent pas parties de cette analyse, empêchant ainsi toute détection de plafond de verre à l'encontre des femmes pour les 7% de Cadres que constituent les PIIC et HS.

Pour conclure, LHH redit, année après année, que son analyse, en l'absence de référentiel métier digne de ce nom, ne peut pas être parfaitement fiable...

Ce rapport contient des informations quelques fois importantes qui nous laissent toutefois sur notre faim parce qu'elles mériteraient d'aller beaucoup plus loin dans le détail de l'analyse pour vérifier si les écarts existants sont justifiés ou pas.

Il demeure que l'écart de salaires entre les femmes et les hommes est au détriment des femmes en moyenne de 8 % selon l'index égalité publié par la société.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre connaissance de ce rapport en vous rapprochant de vos élus CFDT.

LA CFDT :

1^{er} Syndicat
de FRANCE

1^{er} Syndicat
des cadres du
privé

